ver et les ouvriers procèdent activement à l'empierrement des voies.

Reste maintenant la pose des pylones, on y travaille depuis une quinzaine de jours du côté de Roubaix. Ces pylones ont 10 mètres de haut et sont placés de 100 mètres en 100 mètres tout le long de la plate-forme réservée à la Société Mongy.

La ligne de tramways sera exploitée dans les conditions les plus avantageuses et de façon à donner satisfaction au public. Le service se fera à grande vitesse.

La ligne aérienne à trolley, sera à suspension caténaire double, et comportera aux lignes de trolley, l'application de dispositifs spéciaux, résultant des récentes études sur la dilatation, et constituera une innovation en France.

Les voitures qui circuleront sur la voie, sont d'un type nouveau. Tandis, en effet, que la plupart des cars électriques sont des voitures à « truck rigide », comportant un frein à patin électro-magnétique, et deux moteurs d'une force moyenne de trente chevaux, les voitures de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing seront des voitures à bogies à grande capacité avec plate-forme aux extrémités. Ces bogies seront à suspension double et traverse dansante, semblable à celle des wagons-lits, comportant deux moteurs de 40 chevaux par voiture, ce qui leur permettra et de passer dans des courbes ayant quinze mètres de rayon, et d'atteindre une vitesse avoisine de cinquante-cinq kilomètres à l'heure.

Le démarrage se fera avec une accélération de 50 centimètres à la seconde. Des freins à main et à air assureront l'arrêt avec une accélération retardatrice de 70 centimètres à la seconde.

Ces voitures mesurent douze mètres de long, au lieu de sept comme la plupart des cars actuellement en service. Elles pourront contenir cinquante personnes, dont vingt-huit à l'intérieur, et vingt-deux sur les plates-formes avant et arrière. Elles sont aménagées avec tout le confortable moderne : bancs transversaux, éclairage et chauffage électrique, plate-formes complètement fermées l'hiver, éclairées avec des phares à l'acétylène. En outre, elles peuvent être transformables en voiture demi-ouvertes pour l'été, et prennent le jour par cinq larges fenêtres de chaque côté.

Sauf imprévu, on espère que la ligne pourra être livrée à l'exploitation vers le 14 juillet.

LA MISSION EXTRAORDINAIRE OTTOMANE

Les décorations conférées par M. Fallières

Paris, 16 juin. — Le Président de la République a conféré la grand Croix de la Légion d'honneur à Mouktar pacha et la plaque de grand officier au général Samy pacha et à Lousti bey, qui composent la mission extraordinaire ottomane.

LE DIAMANT ARTIFICIEL

L'ingénieur Lemoine devant la 10e Chambre

Paris, 16 juin. — Les débats de l'affaire Lemoine ont continué mercredi après-midi. A l'ouverture de l'audience, le président lit une lettre de M. Kœcklin, témoin déjà entendu, qui affirme que Lemoine, contrairement à ce qu'il prétend, n'est pas allé au Transvaal en 1900 pour y étudier le commerce du diamant. Lemoine conteste en souriant, la valeur de l'affirmation de M. Kœcklin.

Une discussion s'établit ensuite, par l'intermédiaire du président, entre M. Wernher et Lemoine au sujet du contrat intervenu entre eux et dont Lemoine demanda la rupture.

Paris, 16 juin. — Après la défense de Lemoine, l'audience a été renvoyée à lundi, pour les plaidoiries de la partie civile.

Le Nouvel Evêque de Marseille

La cérémonie du sacre

Marseille, 16 juin. — Ce matin a eu lieu, dans la cathédrale-basilique, richement décorée et illuminée, au milieu d'une nombreuse assistance, le sacre de Mgr Fabre, évêque élu de Marseille, par le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, assisté de Mgr Guilbert, évêque de Fréjus à Toulon et Mgr Castelland, évêque de Digne. Assistait également à cette cérémonie, Mgr Bonnefois, archevêque d'Aix.

L'AFFAIRE RENARD

TROISIÈME AUDIENCE

Une séance à huis-clos
A l'audience publique, Mme Renard implore pour son mari la pitié du jury

Versailles, 16 juin. — Aujourd'hui a eu lieu la troisième audience du procès Renard. Le huis-clos est prononcé pour l'audition du jeune Raingo.

L'audience publique

LES TÉMOINS

Mme Renard dépose en sanglotant

L'audience à huis-clos a duré deux heures, successivement Léon Raingo, les docteurs Bouvet et Balthazard, une ancienne concierge Mme Legrand, et le valet de pied Lasnier, ont donné des détails sur la moralité de Renard et certaines particularités de sa constitution physique.

A la reprise, le public afflue de nouveau. De suite l'attention des assistants est fixée par l'entrée de Mme Renard qui reprend sa déposition interrompue hier.

Elle répond aux nombreuses questions posées par Me Lagasse. Jamais ni elle ni son mari n'ont renvoyé de domestiques. Leur autorité était nulle et jamais non plus, on ne leur adressa de plainte sur leur service.

Courtois, au début de l'instruction, était l'homme de confiance de la police, qui l'avait institué gardien des scellés. Pour Mme Renard il a été le pivot de l'accusation contre son mari victime d'odieuses machinations.

Sur la fin de sa déposition, Mme Renard s'émeut. Elle rougit et sa voix s'étrangle.

Depuis un an, s'écrie-t-elle, je travaille pour nourrir mes enfants.

Ah! Messieurs les jurés, je vous en supplie au nom de la vraie justice, acquittez ce malheureux, au nom de son pauvre père, de mes pauvres enfants, je vous en supplie, ne regardez que la vraie justice.

J'ai assez souffert depuis l'année dernière. Ayez pitié messieurs les jurés.

Cette fois le visage de Renard se crispe. Il se cache la figure dans les mains. De vraies larmes coulent de ses yeux.

L'instant est émouvant.

Mme Renard, chancelante, se retire.

Les déclarations de l'expert Blanc sont d'un maigre intérêt.

C'est autour du docteur Balthazard.

Il saisit le couteau et explique les stries sanglantes qui s'y trouvent. Dix-sept coups ont été portés, neuf ont atteint la victime.

Le docteur Balthazard a relevé des empreintes de mains. Elles appartenaient à Courtois sauf une qui n'a pu être identifiée. Elle n'est certainement pas de Renard.

Après Mme Renard, on entend Mme Geneste, la femme de chambre qui suivait Renard, lorsque celui-ci, le matin du crime portait le déjeuner à son maître.

Elle a renouvelé la déposition qu'elle a faite, lors du premier procès. Renard l'a plusieurs fois interrompue en lui disant qu'elle mentait.

Versailles, 16 juin. — Après l'audition de trois autres témoins, les débats sont renvoyés à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Convention avec les Messageries Maritimes

Paris, 16 juin.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. BRISSON.

Election validée

On valide M. le Foyer, élu dans le 12e arrondissement de Paris.

LES MESSAGERIES MARITIMES

On reprend la discussion du projet de convention passée entre l'Etat et la Compagnie des Messageries Maritimes.

M. GASTARIN présente quelques critiques de détail; M. PEUN se prononce pour le principe de la convention.

Discours de M. Chautard, rapporteur

M. CHAUTARD, rapporteur du projet de convention, monte à la tribune. Il estime qu'il convient de féliciter le gouvernement de l'initiative qu'il a prise et il approuve pleinement les principes introduits par le ministre des finances. Ces principes sont ceux du contrôle de l'Etat et de la proportionnalité de la subvention aux charges. L'orateur exprime l'avis que la convention est avantageuse pour l'Etat. Il repousse la mise en adjudication proposée par les adversaires de la convention.

Le rapporteur fait cette constatation que la subvention actuelle est insuffisante. Il se livre à une étude impartiale de la situation de la Compagnie des Messageries Maritimes et il établit que cette situation n'est pas aussi mauvaise qu'on l'a prétendu. Les recettes ont augmenté, les dépenses ont diminué. La vitesse a été augmentée dans une proportion de 40 pour cent.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

A la reprise, M. Chautard répond aux attaques dirigées mercredi dernier, par M. Jaurès, contre l'estimation du matériel des Messageries Maritimes. Il reconnaît que ce matériel a besoin d'être remis à neuf. Parlant de l'adjudication, l'orateur dit qu'il n'en a pas été question parce qu'en octobre 1908 on ne connaissait aucun concurrent possible de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Plus tard, des offres furent faites, mais restèrent à l'état de lettre morte.

La convention est avantageuse pour l'Etat et la Chambre se fera un devoir de la ratifier. Si elle le fait, elle pourra être exécutée dès novembre prochain. (Très bien! Très bien!)

La Chambre est saisie d'un certain nombre de demandes de renvoi à la Commission; les auteurs de celles qui tendent à une adjudication doivent se mettre d'accord sur les conditions dans lesquelles ils entendent que cette adjudication ait lieu.

La Commission du budget a étudié le projet avec le plus grand soin. Elle ne mériterait pas les reproches de légèreté et de partialité qui lui ont été adressés. Elle ne s'est préoccupé que de l'intérêt général. (Applaudissements.)

M. JAURÈS. — Je demanderai à la Chambre la permission de répondre ultérieurement à M. Chautard. (Très bien! Très bien!)

La suite est renvoyée à mercredi prochain.

Le PRÉSIDENT. — Les auteurs des interpellations inscrites à la séance de demain sont d'accord pour en remettre la discussion au jeudi 24 juin. Dans ces conditions, la discussion de la revision des douanes viendra demain.

Demain séance à 2 heures. La séance est levée à 6 heures 20.

La Crise financière Allemande

Un discours du chancelier von Bulow au Reichstag. Il annonce la création de nouveaux impôts

Berlin, 16 juin. — Le discours tant attendu du prince de Bulow sur la situation financière, a attiré au Reichstag l'affluence des grands jours.

Il est deux heures et quart quand le prince de Bulow prend la parole.

Il se défend d'abord d'avoir voulu écarter le Centre de la collaboration à l'œuvre de réformes financières. Si les gouvernements confédérés ont repoussé les motions du Centre, ce n'est nullement à cause de leur origine, mais uniquement parce qu'ils n'y voyaient aucun but pratique.

Le chancelier déclare, au milieu des rires, qu'il accepterait l'aide des socialistes si ceux-ci abandonnaient leur attitude de négation et de dogmatisme.

M. de Bulow expose ensuite, à l'adresse des conservateurs, son attitude à l'égard des partis libéraux.

Certes, il ne s'approprie pas le programme libéral, mais de là à écarter de l'œuvre politique les partis libéraux, il y a une différence, et il considérerait comme une injustice historique de refuser cette collaboration.

Le chancelier passe ensuite au cœur même de la question.

« L'empire, dit-il, souffre au point de vue financier, d'une maladie dont la guérison ne sera possible qu'avec l'application d'une forte dose d'impôts qui s'adresseront, à côté de la consommation, à la propriété elle-même ».

A ce moment, le chancelier rappelle aux conservateurs, dont l'attitude intransigeante actuelle rend sa position si difficile, qu'il a, depuis qu'il est au pouvoir, toujours considéré comme son devoir de défendre les intérêts de l'agriculture.

« Vous pourrez attendre longtemps, ajoute-t-il au milieu de rires, avant d'avoir un chancelier toujours aussi prêt à défendre ces intérêts. Les conservateurs auront grand tort, s'ils se refusent d'accepter actuellement ces demandes justifiées ».

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Les restes des soldats tués à l'ennemi

Une proposition de loi de M. Renoult demande l'ouverture d'un crédit de 10.000 francs destiné à assurer le transfert en France des restes des militaires tués à l'ennemi en Mauritanie.

La monnaie d'aluminium

Paris, 16 juin. — M. Renouard, député, rapporteur du projet sur la monnaie d'aluminium, a fait connaître, aujourd'hui, à la Commission du budget, qu'il poursuivait ses études sur les différents types susceptibles d'être adoptés, et qu'il serait à même, ces jours-ci, de présenter, à la Commission, quelques-uns de ces types exécutés par la direction de la Monnaie.

Les interpellations sur la politique générale ajournées

La Chambre, ayant réservé la séance de vendredi prochain pour la discussion des interpellations de politique générale, avait mis à l'ordre du jour de demain, jeudi, les interpellations de M. Varenne sur l'arrestation de Marck à Rouen et de M. Allemane sur les récents incidents du Père-Lachaise.

M. Clémenceau a fait savoir au président de la Chambre qu'étant retenu demain au Sénat avec le garde des sceaux, pour la suite du débat sur l'amnistie, il ne pourrait venir demain au Palais-Bourbon.

La Chambre sera donc appelée à fixer une autre date pour ces deux interpellations.

Les crédits supplémentaires

Paris, 16 juin. — La Commission du budget de la Chambre a examiné la partie du projet de loi de crédits supplémentaires en ce qui concerne l'exercice 1909, et qui doit être voté avant la fin de ce mois.

Ces crédits, qui ne comprennent que des dépenses faites en exécution des lois votées, ont été acceptés sans modification.

AU SENAT

La réorganisation de l'artillerie

La Commission sénatoriale de l'armée a entendu lecture, mercredi après-midi, d'une partie du rapport de M. Weddington, sur la réorganisation de l'artillerie. Le rapport prévoit 144 pièces par corps d'armée.

Alphonse XIII père pour la troisième fois

La délivrance de la Reine est imminente

La Grandja, 16 juin. — La reine, qui se trouvait à la promenade cet après-midi a dû rentrer au Palais, ayant ressenti des douleurs qu'ont croit être les symptômes d'une très prochaine délivrance.

Les médecins, les membres de la famille royale et les personnages officiels ont été avisés de se rendre au palais de la Granja. La reine Christine est déjà arrivée.

A la Bourse du Travail de Paris

Une enquête

Paris, 16 juin. — M. Meunant, directeur des affaires municipales, a été chargé de l'enquête relative aux agissements de la commission administrative de la Bourse du travail. On sait que celle-ci a engagé une partie de son mobilier et de sa bibliothèque pour payer ses dettes. M. Jacquelin, régisseur de la Bourse du travail, a été mandé ce matin à la préfecture de la Seine pour pour fournir des explications sur cette affaire.

LA TURQUIE NOUVELLE

Deux anciens ministres et deux généraux condamnés

Constantinople, 16 juin. — Les anciens ministres de la Marine et de l'Instruction publique, deux généraux et une soixantaine d'autres fonctionnaires officiers, ont été condamnés à l'internement dans des forteresses.

Un Drame sur le Boulevard, à Paris

Le gardien du passage des Panoramas tire sur son gendre

Paris, 16 juin. — Passage des Panoramas, hier soir, vers neuf heures et demie, au moment où les spectateurs du théâtre des Variétés sortaient pour le premier entr'acte, des coups de revolver se faisaient entendre, semant l'émoi et provoquant un attroupement énorme à cet endroit du boulevard et dans toutes les galeries qui donnent sur le passage.

Il s'agissait d'un rapide drame de famille, qui venait de se produire sur le seuil de la loge du gardien du passage, M. Henri Kubelstein. Une discussion d'intérêt s'était élevée, en effet, entre le gardien et son gendre, M. Emile Varin, employé du gaz. Après quelques mots malsonnants, M. Kubelstein, cédant à un mouvement de colère, avait saisi son revolver et avait, par deux fois, tiré sur son gendre qu'il blessa grièvement au ventre.

M. Varin a été immédiatement transporté à l'hôpital de la Charité où il a été admis d'urgence. Le gardien a été laissé en liberté.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

La politique générale du Gouvernement

Une demande d'interpellation de M. Buisson

Paris, 16 juin. — M. Ferdinand Buisson, député de Paris, a déposé une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement à l'égard des fonctionnaires et des associations de fonctionnaires. Cette interpellation est jointe aux autres interpellations sur la politique générale.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

La démarche de M. Dauzon, auprès du Gouvernement. — L'affaire Vittone. — Encore des documents détournés

Paris, 16 juin. — Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Dauzon a fait auprès du gouvernement la démarche dont l'avait chargé la commission d'enquête sur la marine. M. Delcassé n'a pas accompagné M. Dauzon dans sa démarche, la lettre officielle dont ce dernier était porteur étant signée par lui.

M. Dauzon ayant appris au ministère de la justice, que l'affaire était de la compétence du ministère de la marine, s'est rendu aussitôt auprès de M. Picard qui n'a pu le recevoir parce qu'il se rendait à l'Elysée, au dîner offert en l'honneur de l'ambassade Ottomane.

Le délégué de la commission remit sa lettre au capitaine de vaisseau Morin, chef du cabinet du ministre, en déclarant qu'il tenait à avoir au plus tôt, un entretien avec M. Picard. Il ajouta négligemment qu'il avait surtout gardé des lettres de recommandation reçues par M. Pelletan, de membres du Parlement, pendant son séjour au ministère de la marine.

On sait ce que cela veut dire: On retombe dans une seconde affaire Dupont et dans de nouvelles histoires de papiers, destinés à arrêter les enquêteurs trop curieux.

Toutefois, la commission a laissé entendre qu'elle ne se laissera pas débouter. L'affaire Vittone, quelle que soit la suite qui lui sera donnée, ne retardera pas de beaucoup les conclusions de la commission.

M. Henri Michel lira lundi prochain, à la commission, la fin de son rapport général qui sera déposé le jour même sur les bureaux de la Chambre. Ce document sera distribué aux députés dans le courant de la semaine prochaine. La commission demandera que les conclusions en soient discutées à partir du lundi 21 juin.

Paris, 16 juin. — A l'heure actuelle le ministre de la marine n'a pas encore fait connaître sa réponse. On sait qu'il s'agit de perquisitions à effectuer au domicile de M. Vittone, à Nice. Comme M. Picard ne recevra sans doute pas M. Dauzon avant demain matin, il est certain que M. Vittone aura pu, d'ici là, prendre toutes les précautions Certains détails fournis ce soir, par plusieurs membres de la commission, éclairent un peu la séance mouvementée d'aujourd'hui dont certains incidents restaient dans l'ombre, empêchant de saisir l'ensemble.

M. Vittone a avoué devant la commission, avoir, à son départ du ministère de la Marine, emporté des documents. Voici comment lui furent arrachés ces aveux : Nous avons relaté la déposition de M. Fraysses, qui se faisait fort de prouver que tous les collaborateurs du dernier ministre de la Marine s'étaient approprié des documents du ministère. Or, dans sa déposition, M. Fraysses avait nommément désigné M. Vittone. Il ajouta que ce dernier avait avoué le fait devant lui au cours d'une conversation, spécifiant que les documents qu'il avait pris au ministère étaient fort nombreux et qu'il n'avait fait, en les gardant au départ de M. Pelletan, que suivre une tradition constante des chefs de Cabinet à la retraite de leur ministre. M. Fraysses offrit de répéter sa déposition devant M. Vittone, qui fut aussitôt introduit et confirma les dires de M. Fraysses, mais M. Vittone s'empresse de dire, comme M. Dupont et M. Thomson, que les pièces emportées par lui n'intéressaient en rien la défense nationale.

PROCHAIN VOYAGE DE M. FALLIÈRES AU HAVRE

Paris, 16 juin. — On annonce que M. Fallières irait au Hâvre le 17 juillet, et y passerait une revue navale. Le but de la visite serait de voir les grands travaux du port qui touchent à leur fin. Le président quittera Paris dans la matinée du samedi, 17 juillet.

La municipalité et la Chambre de commerce du Hâvre lui offriront un banquet à midi. Le Président de la République donnera un dîner le soir, à l'Hôtel de la sous-préfecture. Le dimanche matin, 18 juillet, visite de l'hôpital et de diverses œuvres philanthropiques, puis déjeuner à la sous-préfecture. Dans l'après-midi, M. Fallières présidera le Congrès des Associations Postscolaires des Anciens élèves des écoles primaires de France. Le soir, à six heures, départ pour Paris.

LES INSCRITS MARITIMES

Une réunion à Marseille

Marseille, 16 juin. — Dans une réunion qu'ils ont tenue cet après-midi, à la Bourse du Travail, les inscrits maritimes, ont pris connaissance d'une lettre qui leur a été adressée par la Compagnie des Messageries maritimes. Cette lettre informe les inscrits que la Compagnie des Messageries s'en tient aux obligations prises antérieurement à la grève avec l'union syndicale des marins du commerce.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre adressée au préfet par le Comité de la grève, lui demandant d'intervenir officiellement pour faire cesser le conflit. Un ordre du jour a été voté ensuite, décidant la continuation de la grève. Celle-ci continue cependant à n'être que partielle.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Les travaux de la commission d'architectes et d'agents voyers

Aix, 16 juin. — Une commission composée d'architectes et d'agents voyers, visitent toutes les communes éprouvées par les tremblements de terre, afin de se rendre compte des immeubles à détruire complètement et pour évaluer en même temps l'importance des dégâts.

On a continué aujourd'hui, les travaux de démolition des maisons qui menacent de s'écrouler. Demain, on fera tomber les clochers des églises de Saint-Cannat et de Lambesc. Les soldats tireront sur des cordes fixées aux deux clochers et, s'ils ne peuvent pas les abattre, ils les feront sauter à la mélinite.

A Rognes, les soldats du génie ont commencé à faire sauter à la mine, les immeubles détruits. Le vent souffle aujourd'hui, avec violence. Il agite les câbles, qui transmettent la lumière et sont supportés par des potences fixées sur les toitures des maisons. Pour éviter que de nouveaux accidents ne se produisent; les municipalités ont fait couper les fils. Les villages se trouvent ainsi privés de lumière. On a placé des fanaux à divers endroits pour éclairer les points dangereux. On a retrouvé aujourd'hui, dans l'église de Lambesc, un tableau de Mignard : « L'Assomption ». La toile a pu être dégagée après avoir été coupée. Sur toutes les routes, on rencontre des voitures de déménagement. Les sinistrés transportent et cherchent à mettre en lieu sûr, surtout, ce qu'ils ont pu sauver de la catastrophe. Les habitants ne savent pas où se diriger, mais il leur semble qu'en fuyant ce pays dévasté, ils recouvreront la tranquillité. Des pillards cherchent à s'introduire dans les ruines pour voler. On en a aperçu plusieurs, mais on n'en a arrêté aucun.

Les secours

Marseille, 16 juin. — Tous les jours des secours en argent et en nature sont envoyés dans les localités sinistrées et distribuées aussitôt. Les journaux ont ouvert des souscriptions en faveur des victimes. Plus de vingt mille francs ont été recueillis chaque jour. De grandes fêtes et représentations théâtrales vont être organisées à Marseille.

Nouvelles secousses sysmiques à l'étranger

Athène, 16 juin. — De sérieuses secousses sysmiques ont agité toute la région de Lania. Plusieurs édifices ont été endommagés et une église s'est écroulée, mais il n'y a pas eu de victime.

Londres, 16 juin. — Dans le pays de Galles, à Newport, et aux environs, on a ressenti plusieurs secousses qui n'ont causé ni dégât ni accident.

LA MÉDAILLE DU MAROC

Paris, 16 juin. — Sur la proposition de M. Lachaud, député, la commission de l'armée de la chambre a décidé que la médaille du Maroc, serait accordée à tout militaire qui aurait servi au Maroc, depuis le débarquement jusqu'à la date du rapport de la Commission.

INCENDIE A BORD D'UN SOUS-MARIN

Importants dégâts

Toulon, 16 juin. — Un incendie s'est déclaré ce matin à bord du sous-marin « Saphyr ». Les secours ont été rapidement organisés et l'enseigne de vaisseau Lafond, qui dirigeait ses hommes, a été brûlé à la main droite.

L'incendie est dû à un court-circuit qui s'est produit près d'une caisse d'essence. Les dégâts sont importants, car, tous les accumulateurs sont détruits.

Le « Saphyr » est en achèvement dans l'arsenal du Mourillon. Son entrée en service sera retardée par suite de cet incendie qui nécessitera de nouveaux travaux.

UNE SCÈNE TRAGIQUE

AU PALAIS DE JUSTICE DE ST-SÉBASTIEN

Saint-Sébastien, 16 juin. — Hier, à Logrono, a commencé le procès de cinq personnes, deux femmes et trois hommes qui assassinèrent un homme pour des raisons d'argent. La mère de cette jolie famille était morte d'émotion à la suite du crime et le père qui était témoin au procès, a formellement accusé la culpabilité de ses cinq enfants. Après sa déposition, il s'écria : « Dieu merci! Je viens de décharger ma conscience », et il tomba comme une masse frappé d'apoplexie.

L'émotion fut énorme dans la salle et l'assistance se précipita sur les accusés, qui furent frappés à coups de canne et à coups de couteau. Les gendarmes eurent fort à faire pour éviter un lynchage.

Un Message de M. Taft

Il recommande au congrès le vote d'un impôt sur le revenu

Washington, 16 juin. — M. Taft, a envoyé au congrès un message spécial recommandant le vote d'un impôt de deux pour cent sur le revenu net des corporations industrielles et commerciales.

Le message demande, en outre, qu'on modifie la Constitution pour donner au gouvernement, le pouvoir de percevoir un impôt fédéral sur le revenu.

M. Taft dit que le gouvernement doit être muni des pouvoirs nécessaires pour parer aux grandes crises dans la vie nationale.

L'impôt de deux pour cent sur les compagnies commerciales et industrielles produirait vingt-cinq millions de dollars. La mesure serait un grand pas fait dans le sens de la surveillance et du contrôle des corporations, surveillance et contrôle qui empêcheront de nouveaux abus de pouvoirs.

LA MISSION OTTOMANE A L'ELYSEE

Paris, 16 juin. — Le Président de la République et Mme Fallières ont offert un dîner en l'honneur de l'ambassade extraordinaire du Turquie.

UN DUEL MORTEL ENTRE OFFICIERS ALLEMANDS

Berlin, 16 juin. — Un duel mortel a eu lieu aujourd'hui à Halle, entre deux lieutenants. Les conditions étaient le tir à quinze pas et tir à volonté.

Un des adversaires atteint à la poitrine a succombé presque immédiatement.

LE CHOLERA EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 16 juin. — L'intensité du choléra augmente rapidement en raison des chaleurs de l'été. On a constaté aujourd'hui, 25 cas.

Les journaux de Paris de jeudi matin

Paris, jeudi 17 juin.

LE REGIME PARLEMENTAIRE

De l'*Autorité :*

« Le régime parlementaire n'est plus qu'un affreux simulacre, la plus effrontée des jongleries. Il était déjà tombé bien bas mais le degré de cynisme et de hâblerie envers le peuple n'avait pas encore été atteint. C'est le vote par restriction mentale, introduit dans les mœurs parlementaires, empruntant, aux mensongers pamphlets contre les Jésuites, les machinations, les perfides calomnies à l'aide desquelles l'imposture sectaire crée à l'usage du peuple ses légendes les plus audacieuses. »

LES SCANDALES DE LA MARINE

Du *Gaulois :*

« Qu'est-ce que c'est que ces chefs de Cabinet des ministres de la Marine qui emportent chez eux pour en faire on ne sait quoi des papiers du ministère? Est-ce que par hasard les chefs de Cabinet des ministres de la République, des affaires étrangères, des colonies, de l'intérieur et des dix ou douze ministères en feraient autant? Peut-être faudrait-il l'étendre à tous les ministères. L'enquête se poursuit au ministère de la marine, au moins sur ce point spécial de l'intégralité, car si les archives se mettent ainsi à courir la prétentaine, elles pourraient bien s'en aller à Berlin ou à Vienne sans compter que s'il s'est commis des malversations dans ces ministères, les intéressés pourraient bien aussi en faire disparaître les papiers à l'aide desquels on pourrait les établir. »

De l'*Action :*

« A propos de l'affaire de son attaché Dupont, M. Thomson a fourni hier à la commission d'enquête des explications si embarrassées qu'elles innocenteront difficilement du soupçon d'avoir favorisé un recel de pièces officielles, en même temps qu'une fabrique de mouchardages anonymes. La vérité pitoyable et piteuse est que M. Thomson plaide comme il peut pour sauver son associé, mais qu'en risquant cette manœuvre il a subitement découvert une immonde organisation de mouchardises au cœur de la République ».

LES POURSUITES CONTRE LE CARDINAL ANDRIEU

De l'*Humanité :*

« Je me demande pourquoi on fait à M. Andrieu l'honneur de prendre ses paroles plus au sérieux que celles des autres membres du clergé romain. En réalité, en ménageant à cet archevêque la gloire d'une persécution qui ne diminuera pas son poids d'un kilogramme, le gouvernement se livre à une petite comédie dont personne n'est dupe. Comme il a besoin de retaper son vernis républicain qui craque de tous les côtés, il croit réussir en affectant de lancer contre un prince de l'Eglise ses foudres de carton. Le ministère est là comme en toutes choses, en pleine incohérence. »

De l'*Echo de Paris :*

« Il faut noter comme une des plus réconfortantes manifestations de la conscience et de la dignité humaine, la déclaration que le cardinal Andrieu, vient de faire entendre au juge d'instruction. Ce n'est pas seulement un langage vraiment épiscopal qui pose avec une belle fermeté le droit doctrinal de l'Eglise, c'est encore une haute leçon d'indépendance offerte avec une tranquille majesté à notre temps sans fierté. Par de simples paroles qui sont un acte, il a plus fait pour la liberté que tous les écrivains et tous les orateurs.

Nouvelles Régionales

UN GRAVE ACCIDENT A LOOS. — Une chute grave dont furent victimes deux ouvriers maçons, s'est produite, à Loos, hier soir, rue Mirabeau. A cet endroit, on a commencé la construction de la nouvelle église du quartier d'Emmequin. Des ouvriers remarquèrent tout à coup, vers cinq heures, sur un tas de briques, les corps de deux de leurs camarades qui venaient de tomber. C'étaient les nommés Charles Colin, 26 ans, demeurant à Wannehain, et Félix Debray, 20 ans, demeurant à Lille, rue de Valenciennes. Colin, qui se trouvait sur l'échafaudage, avait subitement perdu l'équilibre, et, en roulant se retenir, il avait entraîné son camarade dans sa chute. Colin avait le poignet cassé, ainsi que des contusions multiples. Debray est plus grièvement atteint. Il a les deux poignets et la clavicule droite fracturés; il souffre en outre de lésions internes.

UN CADAVRE SUR LA PLAGE A CALAIS. — Un cadavre a été rejeté par la mer près de l'ancien sémaphore, à Calais. Il paraissait avoir séjourné un certain temps dans l'eau. Il a été transporté à la morgue.

ACTES DE SABOTAGE A CAMBRAI. — Le [illegible] de Cambrai a condamné l'auteur et les complices des vols télégraphiques et téléphoniques, commis en avril dans la région d'Avesnes. Les nommés Albert Savoir et Alfred Varlot, ouvriers électriciens, ont été condamnés à cinq mois de prison; J.-B. Vitrant, chiffonnier, à trois mois; Marie Monnier, ménagère, à quarante jours.

RELIGIEUSES EN CORRECTIONNELLE A CAMBRAI. — Mercredi ont comparu, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, Mlles Abenuret, Delahaye, Gasnières, Bourot et Quelin, religieuses de l'ordre de Ste-Anne de Saumur, employées comme infirmières à la clinique des docteurs Depoutre et Jacquomet. Elles sont prévenues d'avoir ouvert ou dirigé un établissement congréganiste sans avoir demandé l'autorisation prévue par l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901.

Après une plaidoirie de Me Jacquomet, du barreau de Paris, qui a souligné l'importance d'un jugement appelé à avoir dans le monde médical un grand retentissement, le tribunal a mis l'affaire en délibéré. Le jugement est renvoyé à huitaine.

LE CRIME D'OUDEZEELE. — Ternynck a été confronté, mercredi matin, avec sa femme et quelques autres habitants. Ces confrontations ont amené Ternynck à donner des explications sur quelques points restés jusqu'ici dans l'ombre, entre autres la jalousie féroce vouée par l'assassin au garde Vannobel.

UNE RIXE GRAVE A DUNKERQUE. — Deux trimardeurs, Jules Louchet, 18 ans, et Eugène Pottié, 35 ans, tous deux pris de boisson, en vinrent aux mains, au passage à niveau de la Samaritaine. A ce moment passait un camion. Bousculé, Eugène Pottié roula sous le véhicule, dont une des roues lui passa sur le corps. On redoute une fracture du bassin.

RENVERSÉES PAR UN CYCLISTE A FRETHUN. — M. François Pruvost, 18 ans, ouvrier agricole, au Pont à trois planches, passait en vélo, lundi soir, en face du Café Codevelle, quand il renversa la petite Marie-Marvelli, 7 ans, et Adèle Desfachel, 12 ans, domiciliées à Frethun. Les blessures ne sont pas graves, sauf pour la petite Codevelle, dont la commotion pourrait amener une méningite.

UNE ASSOCIATION D'ESCROCS A LILLE. — Sur la plainte de M. H... L..., orfèvre et armurier, à Paris, la police de Lille, a ouvert une enquête sur les agissements de trois commis-voyageurs de la localité. Chargés depuis trois mois de visiter dans le département, la clientèle du négociant parisien, ils ne se déplaçaient pas, rédigeaient de fausses commandes et se faisaient envoyer des fournitures consistant surtout en pièces d'orfèvrerie et en armes de précision.

A Paris, on découvrit la supercherie, plusieurs traites étant revenues avec la mention inconnu. On avisa la police qui se livra à une minutieuse enquête. On surveilla les allées et venues des trois larrons.

M. Génot, commissaire de police procéda à l'arrestation du nommé Georges M..., 40 ans, le second accomplit en ce moment, une période d'instruction militaire, au 43e. Il fut appréhendé également. Quant au troisième, Charles L..., il est activement recherché. L'enquête continue et réserve, croit-on, des surprises.

LE MONUMENT J.-B. TRYSTRAM A DUNKERQUE. — Le comité a accepté la maquette des sculpteurs Desruelle et Lefebvre de la statue Jean-Baptiste Trystram et député de Dunkerque. M. Trystram est représenté debout, en redingote, une main posée sur un plan de Dunkerque, et l'autre placée dans la poche. La statue aura 2 m. 50 et son piédestal atteindra 3 m. 75.

BRULÉ VIF A MARCHIENNES. — Par suite de l'explosion d'une lampe à alcool, M. Léon Robert, domestique, eut les vêtements enflammés et reçut de graves brûlures sur tout le corps. Le malheureux a succombé quelques instants après.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE A LA MADELEINE. — Mélanie Fontenelle, 46 ans, a de nouveau essayé de se suicider, mercredi, vers midi, en se jetant dans le canal. Son ami Théodore Bonnier fût assez heureux de la retirer saine et sauve.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi, 16 juin 1909.

2 heures soir, 18° au-dessus de zéro, 760, beau temps.
10 heures soir, 14° au-dessus de zéro, 760, beau temps.

Jeudi, 17 juin 1909.

Minuit 14° au-dessus de zéro, beau temps.
2 heures mat., 14° au-dessus de zéro, 760, beau temps.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, 16 juin.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York en cents	New-York Pelotes	New-Orléans en cents	New-Orléans Pelotes
JUIN.....1909	10.97	10.97	10.86	10.88
JUILLET.....	10.91	10.91	11.00	11.02
AOUT.....	10.93	10.95	11.05	11.08
SEPTEMBRE.....	10.92	10.94	11.00	11.01
OCTOBRE.....	10.90	10.89	10.85	10.89
NOVEMBRE.....	10.92	10.90	10.88	10.89
DÉCEMBRE.....	10.96	10.94	10.97	10.99
JANVIER.....1910	10.91	10.89	10.87	10.90
FÉVRIER.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MARS.....	10.91	10.89	10.84	10.85
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—.—
MAI.....	10.91	10.91	—.—	—.—